



Direction de la Voirie et des Déplacements  
Direction des Finances et des Achats

**2015 DVD 5 DFA** Bâtiment « La Rotonde » place de la bataille de Stalingrad (19<sup>e</sup>). Convention de sous occupation du domaine public entre la société Foncière de Paris et la SAS la Belle Rotonde. Contrat d'occupation du domaine public.

## PROJET DE DELIBERATION

### Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

La société Foncière de Paris SIIC est titulaire d'une convention d'occupation du domaine public en date du 15 janvier 2007 portant sur le bâtiment dénommé « La Rotonde », monument de Claude-Nicolas Ledoux situé 6-8 place de la bataille de Stalingrad à Paris (19<sup>e</sup>). Elle a réalisé un programme de travaux ambitieux du fait des contraintes tenant à la qualité de monument historique et confié la gestion des lieux à un exploitant en août 2011.

Moins de deux ans après l'ouverture des lieux au public, les difficultés économiques rencontrées par l'exploitant ont conduit Foncière de Paris à chercher un nouveau sous-occupant pour l'exploitation des lieux.

Le nouvel exploitant, la société La Belle Rotonde SAS, est porteur d'un projet spécifique pour lequel il envisage un investissement estimé à 900.000 €. Ce nouveau projet qui porte sur le bâtiment et ses abords a vocation à redynamiser l'exploitation commerciale du bar-restaurant, crée des aménagements paysagers, propose des activités et des événements tous publics et accompagne la vocation touristique du site. Cette initiative s'effectuera dans le respect des manifestations associatives ou municipales régulièrement organisées place de la Bataille de Stalingrad. Accessoirement, cette animation des abords de la Rotonde contribue à l'amélioration de la sécurité de ce secteur classé en Zone de Sécurité prioritaire (ZSP).

S'agissant des espaces extérieurs, une terrasse et des aménagements paysagers prennent place sur l'espace public central au pied de la Rotonde. Le projet prévoit l'installation de kiosques légers et de structures accueillant des salons et des sanitaires ainsi que l'implantation d'une serre et d'une volière. Des tables et des chaises sont également disposées sur les deux aires latérales, occupation permettant, le cas échéant, de libérer l'espace pour les manifestations associatives ou municipales. L'ensemble de ces aménagements doit être conforme à la qualité de monument historique du bâtiment de La Rotonde.

Conformément aux dispositions prévues par le contrat d'occupation du 15 janvier 2007, la Foncière de Paris SIIC a indiqué à la Ville de Paris qu'elle envisage de conclure une convention de sous-occupation avec la société « La Belle Rotonde », qui doit être agréée préalablement par votre assemblée. Elle autorisera le sous-occupant à occuper la Rotonde et à solliciter l'occupation du domaine public attendant au bâtiment, lui permettant de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet sur les espaces extérieurs.

Une redevance sera perçue en contrepartie de l'occupation temporaire du domaine public par ces espaces représentant une surface totale de 1820 m<sup>2</sup> composés des abords de la Rotonde pour 1335 m<sup>2</sup> et de 2 servitudes latérales de 244 et 241 m<sup>2</sup>. Cette redevance représentera une moyenne de 13 471,29 € annuels sur la durée du contrat. Aussi vous est ici proposée la convention d'occupation du domaine public, d'une durée de sept ans, qui devra être signée avec La Belle Rotonde.

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 70, nature 70321, fonction 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des exercices 2015 et suivants.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de sous-occupation entre la Foncière de Paris SIIC et la société « La Belle Rotonde », portant sur le bâtiment dénommé Rotonde de Ledoux situé sur la place de la Bataille de Stalingrad ;
- m'autoriser à donner mon agrément et à signer le contrat d'occupation du domaine public avec la société « La Belle Rotonde », portant sur les abords de la Rotonde de Ledoux.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris